



الجمهورية الجزائرية
الديمقراطية الشعبية

الجريدة الرسمية

اتفاقات دولية، قوانين، ومراسيم
قرارات وآراء، مقررات، منشور، إعلانات وبلاعات

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS

ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

(TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT WWW.JORADP.DZ Abonnement et publicité: IMPRIMERIE OFFICIELLE Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376 ALGER-GARE Tél : 021.54.35.06 à 09 021.65.64.63 Fax : 021.54.35.12 C.C.P. 3200-50 ALGER TELEX : 65 180 IMPOF DZ BADR : 060.300.0007 68/KG ETRANGER : (Compte devises) BADR : 060.320.0600 12
	1 An	1 An	
Edition originale.....	1090,00 D.A	2675,00 D.A	
Edition originale et sa traduction....	2180,00 D.A	5350,00 D.A (Frais d'expédition en sus)	

Edition originale, le numéro : 14,00 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 28,00 dinars.

Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés.

Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

SOMMAIRE**DECRETS**

Décret présidentiel n° 18-07 du 3 Joumada El Oula 1439 correspondant au 21 janvier 2018 portant approbation du contrat pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Bourarhat Sud II » (Blocs : 230 a, 231 a et 242 b), conclu à Alger, le 28 novembre 2016 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et la société nationale SONATRACH-Spa.....	5
Décret présidentiel n° 18-08 du 3 Joumada El Oula 1439 correspondant au 21 janvier 2018 portant approbation de l'avenant n° 4 au contrat du 16 avril 2000 pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Rhourde El Rouni » (Bloc 401 c) conclu à Alger, le 24 juillet 2017 entre la société nationale « SONATRACH-Spa » et les sociétés « Petronas Carigali Overseas SDN, BHD » et « Cepsa (Rhourde El Rouni) Limited ».....	6
Décret présidentiel n° 18-09 du 3 Joumada El Oula 1439 correspondant au 21 janvier 2018 portant approbation du contrat pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé « AHNET » conclu à Alger, le 31 janvier 2017 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et la société nationale SONATRACH-Spa.....	6
Décret exécutif n° 17-385 du 8 Rabie Ethani 1439 correspondant au 27 décembre 2017 portant virement de crédits au sein du budget de fonctionnement des services du Premier ministre.....	8
Décret exécutif n° 18-10 du 4 Joumada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant création d'instituts d'enseignement professionnel.....	10
Décret exécutif n° 18-11 du 4 Joumada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant création d'instituts nationaux spécialisés de formation professionnelle.....	10
Décret exécutif n° 18-12 du 4 Joumada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant création de centres de formation professionnelle et de l'apprentissage.....	11

ARRETES, DECISIONS ET AVIS**MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE**

Arrêté du 18 Rabie El Aouel 1439 correspondant au 7 décembre 2017 fixant les sièges, les zones de compétence et les limites territoriales des brigades maritimes du service national de garde-côtes.....	12
--	----

**MINISTERE DE L'INTERIEUR, DES COLLECTIVITES LOCALES
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Arrêté interministériel du 7 Rabie Ethani 1439 correspondant au 26 décembre 2017 complétant l'arrêté interministériel du 26 Chaoual 1437 correspondant au 31 juillet 2016 fixant les modalités d'organisation, la durée, ainsi que le contenu des programmes de la formation complémentaire préalable à la promotion dans certains grades appartenant aux corps de l'administration des collectivités territoriales.....	15
--	----

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES

Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Tamenghasset.....	16
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 19 Rabie Ethani 1436 correspondant au 29 janvier 2015 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Tipaza.....	16

SOMMAIRE (Suite)

Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 19 Rabie Ethani 1436 correspondant au 29 janvier 2015 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'Oran.....	16
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 28 Rabie Ethani 1437 correspondant au 7 février 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Bordj Bou Arréridj.....	17
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'Adrar.....	17
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Laghouat.....	17
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'El Bayadh.....	17
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Djelfa.....	18
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'Illizi.....	18
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Biskra.....	18
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Béchar.....	18
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Tindouf.....	19
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Khenchela.....	19
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Sidi Bel Abbès.....	19
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 21 Chaâbane 1437 correspondant au 28 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Ouargla.....	19
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 21 Chaâbane 1437 correspondant au 28 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Mila.....	20
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 21 Chaâbane 1437 correspondant au 28 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Bouira.....	20
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 21 Chaâbane 1437 correspondant au 28 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Batna.....	20
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 21 Chaâbane 1437 correspondant au 28 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'El Oued.....	20
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 21 Ramadhan 1437 correspondant au 26 juin 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Blida.....	21
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 21 Ramadhan 1437 correspondant au 26 juin 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'Oum El Bouaghi.....	21

SOMMAIRE (Suite)

Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 21 Ramadhan 1437 correspondant au 26 juin 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Souk Ahras.....	21
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 21 Ramadhan 1437 correspondant au 26 juin 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Chlef.....	21
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 21 Ramadhan 1437 correspondant au 26 juin 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Jijel.....	22
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 21 Ramadhan 1437 correspondant au 26 juin 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Naâma.....	22
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 21 Ramadhan 1437 correspondant au 26 juin 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Béjaïa.....	22

MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT

Arrêté interministériel du 24 Rabie Ethani 1439 correspondant au 11 janvier 2018 portant organisation de la direction déléguée au tourisme et à l'artisanat et à la formation professionnelle en services et en bureaux.....	23
--	----

ANNONCES ET COMMUNICATIONS**BANQUE D'ALGERIE**

Décision n° 18-01 du 14 Rabie Ethani 1439 correspondant au 2 janvier 2018 portant publication de la liste des banques et de la liste des établissements financiers agréés en Algérie.....	24
---	----

DECRETS

Décret présidentiel n° 18-07 du 3 Joumada El Oula 1439 correspondant au 21 janvier 2018 portant approbation du contrat pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Bourarhat Sud II » (Blocs : 230 a, 231a et 242b), conclu à Alger, le 28 novembre 2016 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et la société nationale SONATRACH-Spa.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre de l'énergie,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-6° et 143 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 90-30 du 1er décembre 1990, modifiée et complétée, portant loi domaniale ;

Vu la loi n° 05-07 du 19 Rabie El Aouel 1426 correspondant au 28 avril 2005, modifiée et complétée, relative aux hydrocarbures, notamment ses articles 30 et 32 ;

Vu le décret présidentiel n° 95-102 du 8 Dhou El Kaâda 1415 correspondant au 8 avril 1995 portant création du conseil national de l'énergie ;

Vu le décret présidentiel n° 98-48 du 14 Chaoual 1418 correspondant au 11 février 1998, modifié et complété, portant statuts de la société nationale pour la recherche, la production, le transport, la transformation et la commercialisation des hydrocarbures « SONATRACH » ;

Vu le décret présidentiel n° 05-292 du 11 Rajab 1426 correspondant au 16 août 2005 portant approbation du contrat pour la recherche, l'appréciation, le développement et l'exploitation d'hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Bourarhat Sud » (Blocs : 230 et 231), conclu à Alger le 23 avril 2005 entre la société nationale « SONATRACH » et la société « BP Exploration (Algeria) Limited » ;

Vu le décret présidentiel n° 07-73 du 11 Safar 1428 correspondant au 1er mars 2007 portant approbation des contrats pour la recherche et l'exploitation d'hydrocarbures, conclus à Alger, le 18 mars 2006 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et SONATRACH - Spa ;

Vu le décret présidentiel n° 12-351 du 15 Dhou El Kaâda 1433 correspondant au 1er octobre 2012 portant approbation de contrats pour la recherche et l'exploitation d'hydrocarbures, conclus à Alger, le 26 février 2012 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et la société nationale « SONATRACH-Spa » ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 07-127 du 17 Rabie Ethani 1428 correspondant au 5 mai 2007, modifié et complété, relatif à la délimitation et à la classification du domaine minier en zones et à la définition des périmètres de prospection, de recherche et d'exploitation ;

Vu le décret exécutif n° 07-183 du 23 Joumada El Oula 1428 correspondant au 9 juin 2007, modifié et complété, fixant les procédures de sélection, de délimitation des périmètres, objet d'une demande de période de rétention, des périmètres d'exploitation et des rendus de surfaces de recherche ;

Vu le décret exécutif n° 07-185 du 23 Joumada El Oula 1428 correspondant au 9 juin 2007 fixant les conditions de délivrance des titres miniers pour les activités de recherche et/ou l'exploitation des hydrocarbures ;

Vu le décret exécutif n° 15-302 du 20 Safar 1437 correspondant au 2 décembre 2015 fixant les attributions du ministre de l'énergie ;

Vu le contrat pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Bourarhat Sud II » (Blocs : 230 a, 231 a et 242 b), conclu à Alger, le 28 novembre 2016 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et la société nationale SONATRACH-Spa ;

Le Conseil des ministres entendu ;

Décrète :

Article 1er. — Est approuvé et sera exécuté, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, le contrat pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Bourarhat Sud II » (Blocs : 230 a, 231 a et 242 b), conclu à Alger, le 28 novembre 2016 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et la société nationale SONATRACH-Spa.

Art. 2. — Sont abrogées les dispositions du décret présidentiel n° 05-292 du 11 Rajab 1426 correspondant au 16 août 2005 portant approbation du contrat pour la recherche, l'appréciation, le développement et l'exploitation d'hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Bourarhat Sud » (Blocs : 230 et 231), conclu à Alger, le 23 avril 2005 entre la société nationale « SONATRACH » et la société « BP Exploration (Algeria) Limited ».

Art. 3. — Sont abrogées les dispositions du décret présidentiel n° 07-73 du 11 Safar 1428 correspondant au 1er mars 2007 portant approbation des contrats pour la recherche et l'exploitation d'hydrocarbures, conclus à Alger le 18 mars 2006 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et SONATRACH-Spa, sur le périmètre dénommé « Bourarhat Sud », (Blocs : 230 et 231) objet du contrat d'association conclu à Alger, le 23 avril 2005 entre la société nationale SONATRACH et la société « BP Exploration (Algeria) Limited ».

Art. 4. — Sont abrogées les dispositions du décret présidentiel n° 12-351 du 15 Dhou El Kaâda 1433 correspondant au 1er octobre 2012 portant approbation de contrats pour la recherche et l'exploitation d'hydrocarbures, conclus à Alger, le 26 février 2012 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et la société nationale « SONATRACH-Spa », sur le périmètre dénommé « Bourarhat Nord II, (Bloc : 242 a) ».

Art. 5. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 3 Joumada El Oula 1439 correspondant au 21 janvier 2018.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

-----★-----

Décret présidentiel n° 18-08 du 3 Joumada El Oula 1439 correspondant au 21 janvier 2018 portant approbation de l'avenant n° 4 au contrat du 16 avril 2000 pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Rhourde El Rouni » (Bloc 401 c) conclu à Alger, le 24 juillet 2017 entre la société nationale « SONATRACH-Spa » et les sociétés « Petronas Carigali Overseas SDN, BHD » et « Cepsa (Rhourde El Rouni) Limited ».

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre de l'énergie,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-6° et 143 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 90-30 du 1er décembre 1990, modifiée et complétée, portant loi domaniale ;

Vu la loi n° 05-07 du 19 Rabie El Aouel 1426 correspondant au 28 avril 2005, modifiée et complétée, relative aux hydrocarbures, notamment son article 30 ;

Vu le décret présidentiel n° 95-102 du 8 Dhou El Kaâda 1415 correspondant au 8 avril 1995 portant création du conseil national de l'énergie ;

Vu le décret présidentiel n° 98-48 du 14 Chaoual 1418 correspondant au 11 février 1998, modifié et complété, portant statuts de la société nationale pour la recherche, la production, le transport, la transformation et la commercialisation des hydrocarbures « SONATRACH » ;

Vu le décret présidentiel n° 07-74 du 11 Safar 1428 correspondant au 1er mars 2007 portant approbation de contrats pour l'exploitation d'hydrocarbures, conclus à Alger le 18 mars 2006 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et SONATRACH-Spa ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 15-302 du 20 Safar 1437 correspondant au 2 décembre 2015 fixant les attributions du ministre de l'énergie ;

Vu l'avenant n° 4 au contrat du 16 avril 2000 pour la recherche et l'exploitation d'hydrocarbures sur le périmètre « Rhourde El Rouni » (Bloc : 401 c), conclu à Alger, le 24 juillet 2017, entre la société nationale « SONATRACH-Spa » et les sociétés « Petronas Carigali Overseas SDN, BHD » et « Cepsa (Rhourde El Rouni) Limited ».

Le Conseil des ministres entendu ;

Décrète :

Article 1er. — Est approuvé et sera exécuté, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, l'avenant n° 4 au contrat du 16 avril 2000 pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Rhourde El Rouni » (Bloc : 401 c) conclu à Alger, le 24 juillet 2017 entre la société nationale « SONATRACH-Spa » et les sociétés « Petronas Carigali Overseas SDN, BHD » et « Cepsa (Rhourde El Rouni) Limited ».

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 3 Joumada El Oula 1439 correspondant au 21 janvier 2018.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

-----★-----

Décret présidentiel n° 18-09 du 3 Joumada El Oula 1439 correspondant au 21 janvier 2018 portant approbation du contrat pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé « AHNET » conclu à Alger, le 31 janvier 2017 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et la société nationale SONATRACH-Spa.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre de l'énergie,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-6° et 143 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 90-30 du 1er décembre 1990, modifiée et complétée, portant loi domaniale ;

Vu la loi n° 05-07 du 19 Rabie El Aouel 1426 correspondant au 28 avril 2005, modifiée et complétée, relative aux hydrocarbures, notamment ses articles 30 et 32 ;

Vu le décret présidentiel n° 95-102 du 8 Dhou El Kaâda 1415 correspondant au 8 avril 1995 portant création du conseil national de l'énergie ;

Vu le décret présidentiel n° 98-48 du 14 Chaoual 1418 correspondant au 11 février 1998, modifié et complété, portant statuts de la société nationale pour la recherche, la production, le transport, la transformation et la commercialisation des hydrocarbures « SONATRACH » ;

Vu le décret présidentiel n° 07-164 du 13 Joumada El Oula 1428 correspondant au 30 mai 2007 portant approbation de contrats pour la recherche et l'exploitation d'hydrocarbures, conclus à Alger le 18 septembre 2006 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et SONATRACH-Spa ;

Vu le décret présidentiel n° 10-146 du 10 Joumada Ethania 1431 correspondant au 24 mai 2010 portant approbation de l'avenant n° 1 au contrat du 18 septembre 2006 pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé « AHNET » (Blocs : 337 b, 338 b, 339 a2, 339 b, 340 a, 341 a2 et 341 b), conclu à Alger, le 17 janvier 2010, entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT), la société nationale « SONATRACH » et les sociétés « Total E. et P. Algérie » et « Partex Oil And Gas (Holdings) Corporation » ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 07-127 du 17 Rabie Ethani 1428 correspondant au 5 mai 2007, modifié et complété, relatif à la délimitation et à la classification du domaine minier en zones et à la définition des périmètres de prospection, de recherche et d'exploitation ;

Vu le décret exécutif n° 07-130 du 19 Rabie Ethani 1428 correspondant au 7 mai 2007, modifié et complété, fixant les modalités de calcul des montants des règlements mensuels provisoires valant acomptes sur la taxe sur le revenu pétrolier (TRP) ;

Vu le décret exécutif n° 07-131 du 19 Rabie Ethani 1428 correspondant au 7 mai 2007, modifié et complété, fixant les modalités de calcul de l'impôt complémentaire sur le résultat (ICR) ;

Vu le décret exécutif n° 07-183 du 23 Joumada El Oula 1428 correspondant au 9 juin 2007, modifié et complété, fixant les procédures de sélection, de délimitation des périmètres, objet d'une demande de période de rétention, des périmètres d'exploitation et des rendus de surfaces de recherche ;

Vu le décret exécutif n° 07-185 du 23 Joumada El Oula 1428 correspondant au 9 juin 2007 fixant les conditions de délivrance des titres miniers pour les activités de recherche et/ou l'exploitation des hydrocarbures ;

Vu le décret exécutif n° 15-302 du 20 Safar 1437 correspondant au 2 décembre 2015 fixant les attributions du ministre de l'énergie ;

Vu le contrat pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé « AHNET », conclu à Alger, le 31 janvier 2017 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et la société nationale « SONATRACH-Spa » ;

Le Conseil des ministres entendu ;

Décrète :

Article 1er. — Est approuvé et sera exécuté, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, le contrat pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé « AHNET », d'une superficie de 17.356,95 km², conclu à Alger, le 31 janvier 2017 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT), et la société nationale SONATRACH-Spa.

Art. 2. — Sont abrogées les dispositions du décret présidentiel n° 07-164 du 13 Joumada El Oula 1428 correspondant au 30 mai 2007 portant approbation de contrats pour la recherche et l'exploitation d'hydrocarbures, conclus à Alger, le 18 septembre 2006 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et SONATRACH-Spa, sur le périmètre « AHNET » (Blocs : 337 b, 338 b, 339 a2, 339 b, 340 a, 341 a2 et 341 b), d'une superficie de 17.356,95 km² situé sur le territoire des wilayas d'Adrar et de Tamenghasset.

Art. 3. — Sont abrogées les dispositions du décret présidentiel n° 10-146 du 10 Joumada Ethania 1431 correspondant au 24 mai 2010 portant approbation de l'avenant n° 1 au contrat du 18 septembre 2006 pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé « AHNET » (Blocs : 337 b, 338 b, 339 a2, 339 b, 340 a, 341 a2 et 341 b), conclu à Alger, le 17 janvier 2010, entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT), la société nationale « SONATRACH » et les sociétés « Total E. et P. Algérie » et « Partex Oil and Gas (Holdings) Corporation ».

Art. 4. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 3 Joumada El Oula 1439 correspondant au 21 janvier 2018.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

Décret exécutif n° 17-385 du 8 Rabie Ethani 1439 correspondant au 27 décembre 2017 portant virement de crédits au sein du budget de fonctionnement des services du Premier ministre.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 16-14 du 28 Rabie El Aouel 1438 correspondant au 28 décembre 2016 portant loi de finances pour 2017 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 17-28 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au Premier ministre ;

Décrète :

Article 1er. — Il est annulé, sur 2017, un crédit de quatre-vingt-cinq millions de dinars (85.000.000 DA), applicable au budget de fonctionnement des services du Premier ministre, section I— Premier ministre — Sous-section I — Services centraux et aux chapitres énumérés à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2017, un crédit de quatre-vingt-cinq millions de dinars (85.000.000 DA), applicable au budget de fonctionnement des services du Premier ministre, section I— Premier ministre — Sous-section I — Services centraux et aux chapitres énumérés à l'état « B » annexé au présent décret.

Art. 3. — le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 8 Rabie Ethani 1439 correspondant au 27 décembre 2017.

Ahmed OUYAHIA.

ETAT ANNEXE « A »

NOS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS ANNULES EN DA
	SECTION 1	
	PREMIER MINISTRE	
	SOUS-SECTION 1	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Premier ministre — Organisation de conférences et séminaires.....	20.000.000
37-10	Dépenses relatives à la communication institutionnelle.....	51.000.000
37-11	Dépenses relatives au fonctionnement de la commission de bonne gouvernance.....	14.000.000
	Total de la 7ème partie.....	85.000.000
	Total du titre III.....	85.000.000
	Total de la sous-section 1.....	85.000.000
	Total de la section I.....	85.000.000
	Total des crédits annulés.....	85.000.000

ETAT ANNEXE « B »

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION 1	
	PREMIER MINISTRE	
	SOUS-SECTION 1	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Premier ministre — Remboursement de frais.....	20.000.000
34-02	Premier ministre — Matériel et mobilier.....	12.000.000
34-03	Premier ministre — Fournitures.....	5.000.000
34-80	Premier ministre — Parc automobile.....	16.000.000
	Total de la 4ème partie.....	53.000.000
	5ème Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Premier ministre — Entretien des immeubles.....	22.000.000
	Total de la 5ème partie.....	22.000.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Premier ministre — Dépenses diverses.....	10.000.000
	Total de la 7ème partie.....	10.000.000
	Total du titre III.....	85.000.000
	Total de sous-section 1.....	85.000.000
	Total de la section I.....	85.000.000
	Total des crédits ouverts.....	85.000.000

**Décret exécutif n° 18-10 du 4 Joumada El Oula 1439
correspondant au 22 janvier 2018 portant création
d'instituts d'enseignement professionnel.**

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la formation et de l'enseignement professionnels,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2) ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 08-293 du 20 Ramadhan 1429 correspondant au 20 septembre 2008 fixant le statut-type des instituts d'enseignement professionnel ;

Décète :

Article 1er. — Conformément aux dispositions de l'article 3 du décret exécutif n° 08-293 du 20 Ramadhan 1429 correspondant au 20 septembre 2008, susvisé, il est créé des instituts d'enseignement professionnel au nombre de quatre (4), dont la liste est jointe en annexe du présent décret.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 Joumada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018.

Ahmed OUYAHIA.

ANNEXE

Liste des instituts d'enseignement professionnel (4)

DENOMINATION DEL'INSTITUT	SIEGE DEL'INSTITUT
12 - Tébessa Institut d'enseignement professionnel de Chéria	Commune de Chéria
15 - Tizi Ouzou Institut d'enseignement professionnel de Tizi Ouzou	Oued Falli Commune de Tizi Ouzou
35 - Boumerdès Institut d'enseignement professionnel de Boumerdès	Commune de Boumerdès Sahel
42 - Tipaza Institut d'enseignement professionnel de Hadjout	Commune de Hadjout

**Décret exécutif n° 18-11 du 4 Joumada El Oula 1439
correspondant au 22 janvier 2018 portant création
d'instituts nationaux spécialisés de formation
professionnelle.**

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la formation et de l'enseignement professionnels,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2) ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 12-125 du 26 Rabie Ethani 1433 correspondant au 19 mars 2012 fixant le statut-type des instituts nationaux spécialisés de formation professionnelle ;

Décète :

Article 1er. — Conformément aux dispositions de l'article 3 du décret exécutif n° 12-125 du 26 Rabie Ethani 1433 correspondant au 19 mars 2012, susvisé, il est créé des instituts nationaux spécialisés de formation professionnelle au nombre de neuf (9), dont la liste est jointe en annexe au présent décret.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 Joumada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018.

Ahmed OUYAHIA.

ANNEXE

**Liste des instituts nationaux spécialisés
de formation professionnelle (9)**

DENOMINATION DEL'INSTITUT	SIEGE DEL'INSTITUT
12 - Tébessa Institut national spécialisé de formation professionnelle de Boulhaf Dyr	Commune de Boulhaf Dyr
14 - Tiaret Institut national spécialisé de formation professionnelle de Sougueur	Commune de Sougueur
15 - Tizi Ouzou Institut national spécialisé de formation professionnelle de Azeffoun	Commune de Azeffoun

ANNEXE (Suite)

**Liste des instituts nationaux spécialisés
de formation professionnelle (9)**

DENOMINATION DEL'INSTITUT	SIEGE DEL'INSTITUT
19 - Sétif Institut national spécialisé de formation professionnelle de Aïn Arnat	Commune de Aïn Arnat
22 - Sidi Bel Abbès Institut national spécialisé de formation professionnelle de Sidi bel Abbès 2	Commune de Sidi bel Abbès
25 - Constantine Institut national spécialisé de formation professionnelle de la nouvelle ville Ali Mendjeli	Nouvelle ville Ali Mendjeli Commune de Aïn Smara
35 - Boumerdès Institut national spécialisé de formation professionnelle de Boudouaou	Commune de Boudouaou
43 - Mila Institut national spécialisé de formation professionnelle de Chelghoum Laïd	Commune de Chelghoum Laïd
46 - Aïn Témouchent Institut national spécialisé de formation professionnelle de Aïn Témouchent 2	Commune de Aïn Témouchent

**Décret exécutif n° 18-12 du 4 Joumada El Oula 1439
correspondant au 22 janvier 2018 portant création
de centres de formation professionnelle et de
l'apprentissage.**

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la formation et de
l'enseignement professionnels,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143
(alinéa 2) ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda
1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du
Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda
1438 correspondant au 17 août 2017 portant nomination des
membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 91-64 du 15 Chaâbane 1411
correspondant au 2 mars 1991, modifié et complété, fixant
la liste des centres de formation professionnelle et de
l'apprentissage ;

Vu le décret exécutif n° 14-140 du 20 Joumada Ethania
1435 correspondant au 20 avril 2014 fixant le statut-type
des centres de formation professionnelle et de
l'apprentissage ;

Décrète :

Article 1er. — Conformément aux dispositions de l'article
3 du décret exécutif n° 14-140 du 20 Joumada Ethania 1435
correspondant au 20 avril 2014, susvisé, il est créé des
centres de formation professionnelle et de l'apprentissage
au nombre de sept (7), dont la liste est jointe en annexe du
présent décret.

Art. 2. — La liste des centres de formation professionnelle
et de l'apprentissage annexée au présent décret, complète
celle du décret exécutif n° 91-94 du 15 Chaâbane 1411
correspondant au 2 mars 1991, modifié et complété, susvisé.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel*
de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 Joumada El Oula 1439 correspondant au
22 janvier 2018.

Ahmed OUYAHIA.

ANNEXE

**Liste des centres de formation professionnelles et de
l'apprentissage créés (7)**

DENOMINATION DU CENTRE	SIEGE DU CENTRE
09 - Wilaya Blida 09-14 CFPA de Ben Khellil	Commune de Ben Khellil
11 - Wilaya de Tamenghasset 11-09 CFPA de Tin Zaouatine	Commune de Tin Zaouatine
17 - Wilaya de Djelfa 17-14 CFPA de Djelfa 3	Cité Bahrara Commune de Djelfa
25 - Wilaya de Constantine 25-21 CFPA de la nouvelle ville Ali Mendjeli	Nouvelle ville Ali Mendjeli commune de Aïn Smara
28 - Wilaya de M'Sila 28-21 CFPA de Boussaâda 3	Commune de Boussaâda
29 - Wilaya de Mascara 29-15 CFPA d'Oggaz	Commune d'Oggaz
36 - Wilaya d'El Tarf 36-14 CFPA d'El Tarf	Commune d'El Tarf

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Arrêté du 18 Rabie El Aouel 1439 correspondant au 7 décembre 2017 fixant les sièges, les zones de compétence et les limites territoriales des brigades maritimes du service national de garde-côtes.

Le ministre de la défense nationale,

Vu l'ordonnance n° 73-12 du 3 avril 1973, modifiée et complétée, portant création du service national de garde-côtes ;

Vu l'ordonnance n° 76-80 du 23 octobre 1976, modifiée et complétée, portant code maritime ;

Vu le décret présidentiel n° 96-437 du 20 Rajab 1417 correspondant au 1er décembre 1996 portant création des corps d'administrateurs des affaires maritimes, d'inspecteurs de la navigation et du travail maritime et d'agents garde-côtes ;

Vu le décret présidentiel n° 13-317 du 10 Dhou El Kaâda 1434 correspondant au 16 septembre 2013 fixant les missions et attributions du vice-ministre de la défense nationale ;

Vu le décret présidentiel n° 17-01 du 3 Rabie Ethani 1438 correspondant au 2 janvier 2017 portant missions et organisation du service national de garde-côtes ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Arrête :

Article 1er. — Dans le cadre de l'organisation prévue par l'article 14 du décret présidentiel n° 17-01 du 2 janvier 2017, susvisé, le présent arrêté a pour objet de fixer les sièges, les zones de compétence et les limites territoriales des brigades maritimes du service national de garde-côtes.

Art. 2. — La liste des sièges, des zones de compétence et des limites territoriales des brigades maritimes du service national de garde-côtes sont fixées à l'annexe du présent arrêté.

Art. 3. — Les brigades maritimes du service national de garde-côtes disposent d'infrastructures appropriées, accessibles aux usagers de la mer et au public.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Rabie El Aouel 1439 correspondant au 7 décembre 2017.

Pour le ministre de la défense nationale
Le Vice-ministre de la défense nationale,
Chef d'Etat-major de l'Armée Nationale Populaire

Le Général de corps d'armée

Ahmed GAID SALAH

ANNEXE

STRUCTURES	SIEGES	COMMUNES MARITIMES	LIMITES TERRITORIALES	WILAYAS
brigade maritime de garde-côtes de Marsa Ben M'hidi	Mersa Ben M'hidi	Mersa Ben M'hidi - Msirda Fouaga - Souk Tlata	de Oued Kiss à Ile Ronde	Tlemcen
brigade maritime de garde-côtes de Ghazaouet	Ghazaouet	Souahlia - Ghazaouet		
brigade maritime de garde-côtes de Sidna Youchaa	Sidna Youchaa	Dar Yaghmourassen		
brigade maritime de garde-côtes de Honaine	Honaine	Honaine - Béni Khellad		
brigade maritime de garde-côtes de Béni-Saf	Béni-Saf	Oulhaça El Gheraba - Béni Saf - Sidi Safi - Sidi Ben Adda - Ouled Kihel - Terga	de l'Ile Ronde à Mers Ali Bounouar	Aïn Témouchent
brigade maritime de garde-côtes de Bouzedjar	Bouzedjar	Ouled Boudjemaa - El Messaid - Bouzedjar		
brigade maritime de garde-côte de Madagh 2	Madagh 2	Bouzedjar		

ANNEXE (suite)

STRUCTURES	SIEGES	COMMUNES MARITIMES	LIMITES TERRITORIALES	WILAYAS
brigade maritime de garde-côtes d'Oran	Oran	El Kerma - El Anceur - Bousfer - Ain Turck - Mers El Kébir - Oran	de Mers Ali Bounour à Ras Aiguille	Oran
brigade maritime de garde-côtes de Kristel	Kristel	Bir El Djir - Gdyel		
brigade maritime de garde-côtes d'Arzew	Arzew	Arzew - Bethioua - Marsat - El Hadjadj	de Ras Aiguille à Ras Sidi Mansour	
brigade maritime de garde-côtes de Mostaganem	Salamandre	Fornaka - Stidia - Mazghrane - Mostaganem - Abdelmalek Ramdane	de Ras Sidi Mansour à Ras Kramis	Mostaganem
brigade maritime de garde-côtes de Sidi Lakhdar	Sidi Lakhdar	Hadjadj - Sidi Lakhdar - Khadra - Achaacha - Ouled Boughalem		
brigade maritime de garde-côtes d'El Marsa	El Marsa	Dahra - El Marsa	de Ras Kramis à Ras Bouzid	Chlef
brigade maritime de garde-côtes de Sidi Abderrahmane	Sidi Abderrahmane	Sidi Abderrahmane		
brigade maritime de garde-côtes de Ténès	Ténès	Ténès		
brigade maritime de garde-côtes de Béni Haoua	Béni Haoua	Oued Goussine - Béni Haoua		
brigade maritime de garde-côtes de Gouraya	Gouraya	Damous - Larhat - Gouraya - Messelmoun	de Ras Bouzid à Oued Mazafran	Tipaza
brigade maritime de garde-côtes de Cherchell	Cherchell	Hadjret Ennous - Sidi Ghiles - Cherchell		
brigade maritime de garde-côtes d'El-Hamdania	El Hamdania	Cherchell		
brigade maritime de garde-côtes de Tipaza	Tipaza	Tipaza		
brigade maritime de garde-côtes de Bouharoun	Bouharoun	Aïn Tagouraït - Bouharoun	de Oued Mazafran à Ras Kbebria	Alger
brigade maritime de garde-côtes de Khemisti	Khemisti	Khemisti - Bou Ismaïl - Fouka - Douaouda		
brigade maritime de garde-côtes de Sidi Fredj	Sidi Fredj	Zéralda - Staouéli - Chéraga		
brigade maritime de garde-côtes d'El Djamila	El Djamila	Ain Benian - El Hammamet		
brigade maritime de garde-côtes de Rais Hamidou	Rais Hamidou	Rais Hamidou	de Ras Kbebria	Alger
brigade maritime de garde-côtes d'Alger	Alger	Bologhine Ibnouzi - Bab El Oued - Casbah - Alger Centre - Sidi M'hamed - Mohamed Belouizdad		

ANNEXE (suite)

STRUCTURES	SIEGES	COMMUNES MARITIMES	LIMITES TERRITORIALES	WILAYAS
brigade maritime de garde-côtes de Sablettes	Sablettes	Hussein Dey - Mohammadia	de Oued Mazafran à Ras Kbebria	Alger
brigade maritime de garde-côtes de Tamentfoust	Tamentfoust	Bordj El Kiffan - Bordj El Bahri - El Marsa - Aïn Taya - Haraoua - Réghaïa		
brigade maritime de garde-côtes de Zemmouri El Bahri	Zemmouri El Bahri	Boudouaou El Bahri - Corso - Boumerdès - Thénia - Zemmouri - Leghata	de Ras Kbebria à Kef Messia	Boumerdès
brigade maritime de garde-côtes de Cap Djinet	Cap Djinet	Cap Djinet		
brigade maritime de garde-côtes de Dellys	Dellys	Sidi Daoud - Dellys - Afir		
brigade maritime de garde-côtes de Tizirt	Tizirt	Mizrana - Tizirt - Iflissen	de Kef Messia à Kef Ksila	Tizi Ouzou
brigade maritime de garde-côtes d'Azefoun	Azefoun	Azefoun - Ait Chaffa		
brigade maritime de garde-côtes de Béni Ksila	Béni Ksila	Béni Ksila	de Kef Ksila à Kef Ziama	Béjaïa
brigade maritime de garde-côtes de Tala Ylef	Tala Ylef	Toudja		
brigade maritime de garde-côtes de Béjaïa	Béjaïa	Béjaïa - Boukhelifa - Tichy - Aokas - Souk El Ténine - Melbou		
brigade maritime de garde-côtes de Ziama Mansouriah	Ziama Mansouriah	Ziama Mansouriah	de Kef Ziama à Oued Zhou	Jijel
brigade maritime de garde-côtes d'El Aouana	El Aouana	El Aouana		
brigade maritime de garde-côtes de Jijel	Boudis	Jijel - Emir Abdelkader - Taher - El Kennar Nouchfi - Sidi Abdelaziz - Khiri Oued Adjoul - El Milia		
brigade maritime de garde-côtes de Oued Zhou	Oued Zhou	Khenak Mayoun - Oued Zhou	de Oued Zhou à Ras El Kalaa	Skikda
brigade maritime de garde-côtes de Collo	Collo	Ouled Attia - Kanoua - Cheraia - Collo - Kerkeria - Tamalous		
brigade maritime de garde-côtes de Skikda	Skikda	Ain Zouit - Skikda - Fil Fila	de Ras El Kalaa à L'Ilot Akkeche	
brigade maritime de garde-côtes d'El Marsa	El Marsa	Djendel Saadi Mohamed - Ben Azzouz - El Marsa		
brigade maritime de garde-côtes de Chetaibi	Chetaibi	Chetaibi - Oued El Anab - Seraïdi	de L'Ilot Akkeche à Oued Mafragh	Annaba - El Tarf
brigade maritime de garde-côtes de Annaba	Annaba	Annaba - El Bouni - Echatt - Ben M'hidi		

ANNEXE (suite)

STRUCTURES	SIEGES	COMMUNES MARITIMES	LIMITES TERRITORIALES	WILAYAS
brigade maritime de garde-côtes d'El Kala	Nouveau port El Kala	Berrihane - El-Kala - Oum T'boul	de Oued Mafragh à la limite des frontières maritimes algéro-tunisiennes	El Tarf

**MINISTERE DE L'INTERIEUR,
DES COLLECTIVITES LOCALES
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Arrêté interministériel du 7 Rabie Ethani 1439 correspondant au 26 décembre 2017 complétant l'arrêté interministériel du 26 Chaoual 1437 correspondant au 31 juillet 2016 fixant les modalités d'organisation, la durée, ainsi que le contenu des programmes de la formation complémentaire préalable à la promotion dans certains grades appartenant aux corps de l'administration des collectivités territoriales.

Le Premier ministre,

Le ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire,

Vu le décret n° 66-145 du 2 juin 1966, modifié et complété, relatif à l'élaboration et à la publication de certains actes à caractère réglementaire ou individuel concernant la situation des fonctionnaires ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 94-247 du 2 Rabie El Aouel 1415 correspondant au 10 août 1994 fixant les attributions du ministre de l'intérieur et des collectivités locales ;

Vu le décret exécutif n° 11-334 du 22 Chaoual 1432 correspondant au 20 septembre 2011 portant statut particulier des fonctionnaires de l'administration des collectivités territoriales ;

Vu le décret exécutif n° 12-80 du 19 Rabie El Aouel 1433 correspondant au 12 février 2012 portant réaménagement du statut de l'institut national de développement et de promotion de la formation continue et changeant sa dénomination en office national de développement et de promotion de la formation continue ;

Vu le décret exécutif n° 14-193 du 5 Ramadhan 1435 correspondant au 3 juillet 2014 fixant les attributions du directeur général de la fonction publique et de la réforme administrative ;

Vu l'arrêté interministériel du 26 Chaoual 1437 correspondant au 31 juillet 2016 fixant les modalités d'organisation, la durée, ainsi que le contenu des programmes de la formation complémentaire préalable à la promotion dans certains grades appartenant aux corps de l'administration des collectivités territoriales ;

Arrêtent :

Article 1er . — Le présent arrêté a pour objet de compléter l'article 7 de l'arrêté interministériel du 26 Chaoual 1437 correspondant au 31 juillet 2016 fixant les modalités d'organisation, la durée, ainsi que le contenu des programmes de la formation complémentaire préalable à la promotion dans certains grades appartenant aux corps de l'administration des collectivités territoriales.

Art. 2. — Les dispositions de l'article 7 de l'arrêté interministériel du 26 Chaoual 1437 correspondant au 31 juillet 2016, susvisé, sont complétées *in fine* par un alinéa rédigé comme suit :

« Art. 7. —

La formation complémentaire est également assurée par l'office national de développement et de promotion de la formation continue pour les grades cités ci-dessus, à l'exception des grades suivants :

- administrateur territorial ;
- documentaliste-archiviste de l'administration territoriale ;
- inspecteur d'hygiène, de salubrité publique et de l'environnement ».

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 7 Rabie Ethani 1439 correspondant au 26 décembre 2017.

Le ministre de l'intérieur,
des collectivités locales et
de l'aménagement
du territoire

Pour le Premier ministre
et par délégation

*Le directeur général
de la fonction publique
et de la réforme administrative*

Nour-Eddine BEDOUI

Belkacem BOUCHEMAL

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES**Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Tamenghasset.**

Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, les membres dont les noms suivent, sont nommés, en application des dispositions de l'article 9 du décret exécutif n° 03-79 du 24 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 25 février 2003 fixant la nature juridique, les missions et l'organisation du centre de facilitation des petites et moyennes entreprises, membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Tamenghasset :

- Bessoudi Abdellah, représentant du ministre de l'industrie et des mines, président ;
- Bensid Boudjemaâ, représentant de l'agence nationale de développement de l'investissement, membre ;
- Felli Mohamed Salah, représentant de l'agence nationale du soutien à l'emploi des jeunes, membre ;
- Alloui El-Ouafi, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre ;
- Lagraoui Abdellah, représentant de la chambre de l'artisanat et des métiers, membre ;
- Abdelhamid Nesrine, représentante du fonds de garantie des crédits aux petites et moyennes entreprises, membre ;
- Ouarezki Hakim, représentant de la direction de la poste et des technologies de l'information et de la communication de la wilaya de Tamenghasset, membre ;
- Bouhali Abdelhalim, représentant de l'agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique, membre.

-----★-----

Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 19 Rabie Ethani 1436 correspondant au 29 janvier 2015 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Tipaza.

Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, la liste nominative des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Tipaza, fixée par l'arrêté du 19 Rabie Ethani 1436 correspondant au 29 janvier 2015 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Tipaza, est modifiée comme suit :

- «(sans changement)..... ;
-(sans changement)..... ;

- Cheradid Omar, représentant de l'agence nationale du soutien à l'emploi des jeunes, membre ;

- Maroc Tayeb, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre ;

- Saidani Mourad, représentant de la chambre de l'artisanat et des métiers, membre ;

- Abdi Amina, représentante du fonds de garantie des crédits aux petites et moyennes entreprises, membre ;

-(sans changement)..... ;

- Hammouche Yacine, représentant de l'agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique, membre ».

-----★-----

Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 19 Rabie Ethani 1436 correspondant au 29 janvier 2015 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'Oran.

Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, la liste nominative des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'Oran, fixée par l'arrêté du 19 Rabie Ethani 1436 correspondant au 29 janvier 2015 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'Oran, est modifiée comme suit :

- « — Kheldoun Abderrahim, représentant du ministre de l'industrie et des mines, président ;

- Hireche Zoubida, représentante de l'agence nationale de développement de l'investissement, membre ;

- Borsali Amine Abdesselam, représentant de l'agence nationale du soutien à l'emploi des jeunes, membre ;

- Bounaâma Djamel Eddine, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre ;

- Mehtar Tani Noredine, représentant de la chambre de l'artisanat et des métiers, membre ;

- Amrane Amina, représentante du fonds de garantie des crédits aux petites et moyennes entreprises, membre ;

-(sans changement)..... ;

- Bourouai Mohamed Amine, représentant de l'agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique, membre ».

Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 28 Rabie Ethani 1437 correspondant au 7 février 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Bordj Bou Arréridj.

Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, la liste nominative des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Bordj Bou Arréridj, fixée par l'arrêté du 28 Rabie Ethani 1437 correspondant au 7 février 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Bordj Bou Arréridj, est modifiée comme suit :

- « —(sans changement)..... ;
-(sans changement)..... ;
- Hamdat Zouhir, représentant de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre ;
- Haid Abdelkader, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre ;
-(sans changement)..... ;
- Kasbadji Dalila, représentante du fonds de garantie des crédits aux petites et moyennes entreprises, membre ;
-(sans changement)..... ;
- Bourouai Mohamed Amine, représentant de l'agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique, membre ».

-----★-----

Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'Adrar.

Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, la liste nominative des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'Adrar, fixée par l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'Adrar, est modifiée comme suit :

- « —(sans changement)..... ;
-(sans changement)..... ;
- Bensaïd Ghaoutia, représentant de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre ;
- Belalem Ahmed, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre ;
- Mousaoui Abderrahman, représentant de la chambre de l'artisanat et des métiers, membre ;
-(le reste sans changement)..... ».

Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Laghouat.

Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, la liste nominative des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Laghouat, fixée par l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Laghouat, est modifiée comme suit :

- « — Achouri Nadjib, représentant du ministre de l'industrie et des mines, président ;
-(sans changement)..... ;
- Ladjel Nacer Eddine, représentant de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre ;
- Bensaïdane Maâmar, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre ;
-(sans changement)..... ;
-(sans changement)..... ;
-(sans changement)..... ;
- Mameri Nadia, représentante de l'agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique, membre ».

-----★-----

Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'El Bayadh.

Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, la liste nominative des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'El Bayadh, fixée par l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'El bayadh, est modifiée comme suit :

- « —(sans changement)..... ;
-(sans changement)..... ;
- Rabhallah Naïma, représentante de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre ;
- Belal Abbès, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre ;
-(sans changement)..... ;
- Larbi Nazim Abderrahmane Fariz, représentant du fonds de garantie des crédits aux PME, membre ;
- Aimeche Brahim, représentant de la direction de la poste et des technologies de l'information et de la communication à la wilaya d'El Bayadh, membre ;
- Bouhali Abdelhalim, représentant de l'agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique, membre ».

Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Djelfa.

Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, la liste nominative des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Djelfa, fixée par l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Djelfa, est modifiée comme suit :

- « —(sans changement)..... ;
 —(sans changement)..... ;
 — Mechelfekh Miloud, représentant de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre ;
 — Touissat Abdelbaki, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre ;
 —(sans changement)..... ;
 —(sans changement)..... ;
 — Bouaziz Samir, représentant de la direction de la poste et des technologies de l'information et de la communication à la wilaya de Djelfa, membre ;
 —(le reste sans changement)..... ».

-----★-----

Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'Illizi.

Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, la liste nominative des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'Illizi, fixée par l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'Illizi, est modifiée comme suit :

- « —(sans changement)..... ;
 —(sans changement)..... ;
 — Bakhadir Mohamed, représentant de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre ;
 — Bouchamia Mustapha, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre ;
 —(le reste sans changement)..... ».

Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Biskra.

Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, la liste nominative des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Biskra, fixée par l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Biskra, est modifiée comme suit :

- « —(sans changement)..... ;
 —(sans changement)..... ;
 — Ouamane Ali, représentant de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre ;
 — Khelil Sadok, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre ;
 —(sans changement)..... ;
 — Gourari Manel, représentante du fonds de garantie des crédits aux petites et moyennes entreprises, membre ;
 — Bouaibia Rabah, représentant de la direction de la poste et des technologies de l'information et de la communication à la wilaya de Biskra, membre ;
 — Abderrezak Samia, représentante de l'agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique, membre ».

-----★-----

Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Béchar.

Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, la liste nominative des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Béchar, fixée par l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Béchar, est modifiée comme suit :

- « — Kechiba Mustapha, représentant du ministre de l'industrie et des mines, président ;
 — Bousmaha Ghazi, représentant de l'agence nationale de développement de l'investissement, membre ;
 — Belboukhari Abdelmalek, représentant de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre ;
 — Motrani Ali, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre ;
 —(le reste sans changement)..... ».

Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Tindouf.

Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, la liste nominative des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Tindouf, fixée par l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Tindouf, est modifiée comme suit :

- « —(sans changement)..... ;
-(sans changement)..... ;
- Hemani Mahmoud, représentant de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre ;
- Zeini Abdelali, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre ;
-(sans changement)..... ;
-(sans changement)..... ;
- Bouteraa Elouar, représentant de la direction de la poste et des technologies de l'information et de la communication à la wilaya de Tindouf, membre ;
- Fraga Rabah, représentant de l'agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique, membre ».

-----★-----

Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Khenchela.

Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, la liste nominative des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Khenchela, fixée par l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Khenchela, est modifiée comme suit :

- « —(sans changement)..... ;
- Belaïd Abdelhafid, représentant de l'agence nationale de développement de l'investissement, membre ;
- Saoudi Karim, représentant de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre ;

- Meziane Mohamed Saïd, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre ;
-(sans changement)..... ;
-(sans changement)..... ;
- Bouchene Mohamed Mahdi, représentant de la direction de la poste et des technologies de l'information et de la communication à la wilaya de Khenchela, membre ;
-(le reste sans changement)..... ».

-----★-----

Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Sidi Bel Abbès.

Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, la liste nominative des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Sidi Bel Abbès, fixée par l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Sidi Bel Abbès, est modifiée comme suit :

- « —(sans changement)..... ;
-(sans changement)..... ;
- Yagoubi Fawzi, représentant de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre ;
- Bekhlifa Bouziane, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre ;
-(sans changement)..... ;
- Hamadache Mohamed Amine, représentant du fonds de garantie des crédits aux petites et moyennes entreprises, membre ;
-(le reste sans changement)..... ».

-----★-----

Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 21 Chaâbane 1437 correspondant au 28 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Ouargla.

Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, la liste nominative des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Ouargla, fixée par l'arrêté du 21 Chaâbane 1437 correspondant au 28 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Ouargla, est modifiée comme suit :

- « —(sans changement)..... ;
- Deghab Mustapha, représentant de l'agence nationale de développement de l'investissement, membre ;

— Kabdi Khiereddine, représentant de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre ;

— Taouti Bachir, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre ;

—(le reste sans changement)..... ».

-----★-----

Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 21 Chaâbane 1437 correspondant au 28 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Mila.

Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, la liste nominative des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Mila, fixée par l'arrêté du 21 Chaâbane 1437 correspondant au 28 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Mila, est modifiée comme suit :

« —(sans changement)..... ;

—(sans changement)..... ;

— Benaouida Mohamed, représentant de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre ;

— Taiba Abdelouahab, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre ;

—(sans changement)..... ;

— Saïdi Sarah, représentante du fonds de garantie des crédits aux petites et moyennes entreprises, membre ;

—(sans changement)..... ;

— Bourouai Mohamed Amine, représentant de l'agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique, membre ».

-----★-----

Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 21 Chaâbane 1437 correspondant au 28 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Bouira.

Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, la liste nominative des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Bouira, fixée par l'arrêté du 21 Chaâbane 1437 correspondant au 28 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Bouira, est modifiée comme suit :

« — Belhout Safia, représentante du ministre de l'industrie et des mines, présidente ;

—(sans changement)..... ;

— Sari Saïd, représentant de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre ;

— Ahmad Abdelmalak Samir, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre ;

—(sans changement)..... ;

—(sans changement)..... ;

— Didiche Mustapha Kamel Abderrahmane, représentant de la direction de la poste et des technologies de l'information et de la communication à la wilaya de Bouira, membre ».

-----★-----

Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 21 Chaâbane 1437 correspondant au 28 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Batna.

Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, la liste nominative des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Batna, fixée par l'arrêté du 21 Chaâbane 1437 correspondant au 28 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Batna, est modifiée comme suit :

« —(sans changement)..... ;

—(sans changement)..... ;

— Benaziza Noureddine, représentant de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre ;

— Bezaz Mabrouk, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre ;

—(sans changement)..... ;

— Gourari Manel, représentante du fonds de garantie des crédits aux petites et moyennes entreprises, membre ;

— Lahmari Bilal, représentant de la direction des postes et des technologies de l'information et de la communication à la wilaya de Batna, membre ;

—(le reste sans changement)..... ».

-----★-----

Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 21 Chaâbane 1437 correspondant au 28 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'El Oued.

Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, la liste nominative des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'El Oued, fixée par l'arrêté du 21 Chaâbane 1437 correspondant au 28 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'El Oued, est modifiée comme suit :

« —(sans changement)..... ;

—(sans changement)..... ;

- Setita Fathi, représentant de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre ;
- Ghriissi Mohammed, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre ;
-(sans changement)..... ;
-(sans changement)..... ;
- Lachehab Ahmed Fouad, représentant de la direction de la poste et des technologies de l'information et de la communication à la wilaya d'El Oued, membre ;
-(le reste sans changement)..... ».

-----★-----

Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 21 Ramadhan 1437 correspondant au 26 juin 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Blida.

Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, la liste nominative des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Blida, fixée par l'arrêté du 21 Ramadhan 1437 correspondant au 26 juin 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Blida, est modifiée comme suit :

- « —(sans changement)..... ;
-(sans changement)..... ;
- Dahmani Naïma, représentante de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre ;
- Selami Youcef, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre ;
- Ben Selem Réda, représentant de la chambre de l'artisanat et des métiers, membre ;
-(le reste sans changement)..... ».

-----★-----

Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 21 Ramadhan 1437 correspondant au 26 juin 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'Oum El Bouaghi.

Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, la liste nominative des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'Oum El Bouaghi, fixée par l'arrêté du 21 Ramadhan 1437 correspondant au 26 juin 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'Oum El Bouaghi, est modifiée comme suit :

- « — Bouaziz Essassi, représentant du ministre de l'industrie et des mines, président ;

- Belaïd Abdelhafid, représentant de l'agence nationale de développement de l'investissement, membre ;
- Benabderrahmane Bouzid, représentant de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre ;
- Hamel Nassereddine, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre ;
- Sifr Abdelghani, représentant de la chambre de l'artisanat et des métiers, membre ;
- Djerrad Islam, représentant du fonds de garantie des crédits aux petites et moyennes entreprises, membre ;
-(le reste sans changement)..... ».

-----★-----

Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 21 Ramadhan 1437 correspondant au 26 juin 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Souk Ahras.

Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, la liste nominative des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Souk Ahras, fixée par l'arrêté du 21 Ramadhan 1437 correspondant au 26 juin 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Souk Ahras, est modifiée comme suit :

- « — Guesmia Belkacem, représentant du ministre de l'industrie et des mines, président ;
-(sans changement).....
- Trad Mohamed, représentant de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre ;
- Ghlis Yacine, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre ;
-(sans changement)..... ».
- Belaïche Sofiane, représentant du fonds de garantie des crédits aux petites et moyennes entreprises, membre ;
-(le reste sans changement)..... ».

-----★-----

Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 21 Ramadhan 1437 correspondant au 26 juin 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Chlef.

Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, la liste nominative des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Chlef, fixée par l'arrêté du 21 Ramadhan 1437 correspondant au 26 juin 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Chlef, est modifiée comme suit :

- « — Sahraoui Bachir, représentant du ministre de l'industrie et des mines, président ;

-(sans changement).....
- Kouadri Tayib Henni, représentant de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre ;
- Djerad Oualid, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre ;
- Lakhdari Mohamed, représentant de la chambre de l'artisanat et des métiers, membre ;
-(sans changement).....
- Lakehal Fouzia, représentante de la direction de la poste et des technologies de l'information et de la communication à la wilaya de Chlef, membre ;
-(le reste sans changement)..... ».

-----★-----

Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 21 Ramadhan 1437 correspondant au 26 juin 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Jijel.

Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, la liste nominative des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Jijel, fixée par l'arrêté du 21 Ramadhan 1437 correspondant au 26 juin 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Jijel, est modifiée comme suit :

- « — Beltoum Boualem, représentant du ministre de l'industrie et des mines, président ;
-(sans changement).....
 - Zeghibib khaled, représentant de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre ;
 - Menoun Nourredine, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre ;
 -(sans changement).....
 -(sans changement).....
 -(sans changement).....
 - Fraga rabah, représentant de l'agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique, membre ».

-----★-----

Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 21 Ramadhan 1437 correspondant au 26 juin 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Naâma.

Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, la liste nominative des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Naâma, fixée par l'arrêté du 21 Ramadhan 1437 correspondant au 26 juin 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Naâma, est modifiée comme suit :

- « — Feradj Abdelkader, représentant du ministre de l'industrie et des mines, président ;

-(sans changement).....
- Sadok Omar, représentant de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre ;
- Boukefoussa Houari, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre ;
-(sans changement).....
- Sayah Mohammed Réda, représentant du fonds de garantie des crédits aux petites et moyennes entreprises, membre ;
- Guendouzi Oukacha, représentant de la direction de la poste et des technologies de l'information et de la communication à la wilaya de Naâma, membre ;
- Bouhali Abdelhalim, représentant de l'agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique, membre ».

-----★-----

Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 21 Ramadhan 1437 correspondant au 26 juin 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Béjaïa.

Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, la liste nominative des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Béjaïa, fixée par l'arrêté du 21 Ramadhan 1437 correspondant au 26 juin 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Béjaïa, est modifiée comme suit :

- « — Belhout Safia, représentante du ministre de l'industrie et des mines, présidente ;
-(sans changement).....
 - Tahar Chaouche Nabil, représentant de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre ;
 - Hail Lazize, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre ;
 -(sans changement).....
 -(sans changement).....
 - Belhaddad Ouahiba, représentante de la direction de la poste et des technologies de l'information et de la communication à la wilaya de Béjaïa, membre ;
 -(le reste sans changement)..... ».

MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT

**Arrêté interministériel du 24 Rabie Ethani 1439
correspondant au 11 janvier 2018 fixant
l'organisation de la direction déléguée au tourisme
et à l'artisanat et à la formation professionnelle en
services et en bureaux.**

Le premier ministre,

Le ministre des finances,

Le ministre du tourisme et de l'artisanat,

Le ministre de la formation et de l'enseignement
professionnels,

Vu le décret présidentiel n° 15-140 du 8 Chaâbane 1436
correspondant au 27 mai 2015 portant création de
circonscriptions administratives dans certaines wilayas et
fixant les règles particulières qui leur sont liées ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda
1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du
Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda
1438 correspondant au 17 août 2017 portant nomination des
membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415
correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du
ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 03-87 du 30 Dhou El Hidja 1423
correspondant au 3 mars 2003 fixant les attributions du
ministre de la formation et de l'enseignement
professionnels ;

Vu le décret exécutif n° 14-193 du 5 Ramadhan 1435
correspondant au 3 juillet 2014 fixant les attributions du
directeur général de la fonction publique et de la réforme
administrative ;

Vu le décret exécutif n° 15-141 du 9 chaâbane 1436
correspondant au 28 mai 2015 portant organisation et
fonctionnement de la circonscription administrative ;

Vu le décret exécutif n° 16-05 du 29 Rabie El Aouel 1437
correspondant au 10 janvier 2016, modifié, fixant les
attributions du ministre du tourisme et de l'artisanat ;

Arrêtent :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article
15 du décret exécutif n° 15-141 du 9 Chaâbane 1436
correspondant au 28 mai 2015, susvisé, le présent arrêté a
pour objet de fixer l'organisation de la direction déléguée au
tourisme, à l'artisanat et à la formation professionnelle, en
services et en bureaux.

Art. 2. — La direction déléguée au tourisme, à l'artisanat
et à la formation professionnelle, est organisée en trois (3)
services :

- 1- Le service du tourisme ;
- 2- Le service de l'artisanat ;
- 3- Le service de la formation professionnelle.

Art. 3. — Le service du tourisme comprend deux (2)
bureaux :

- 1- Le bureau du suivi de l'investissement et de
l'aménagement touristique ;
- 2- Le bureau du contrôle des activités touristiques,
d'hôtellerie et des stations thermales.

Art. 4. — Le service de l'artisanat comprend deux (2)
bureaux :

- 1- Le bureau de promotion de l'artisanat et des métiers ;
- 2- Le bureau du contrôle des activités de l'artisanat et des
métiers.

Art. 5. — Le service de la formation professionnelle
comprend deux (2) bureaux :

- le bureau de suivi de la formation et de l'enseignement
professionnels ;
- le bureau d'apprentissage, de la formation continue et
du partenariat.

Art. 6. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel*
de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 24 Rabie Ethani 1439 correspondant au 11
janvier 2018.

Le ministre du tourisme
et de l'artisanat

Hassen MARMOURI

Le ministre
des finances

Abderrahmane RAOUYA

Le ministre de la formation
et de l'enseignement
professionnels

Mohamed MEBARKI

Pour le Premier ministre,
et par délégation

Le directeur général
de la fonction publique
et de la réforme administrative

Belkacem BOUCHEMAL

ANNONCES ET COMMUNICATIONS

BANQUE D'ALGERIE

Décision n° 18-01 du 14 Rabie Ethani 1439 correspondant au 2 janvier 2018 portant publication de la liste des banques et de la liste des établissements financiers agréés en Algérie.

Le Gouverneur de la Banque d'Algérie,

Vu l'ordonnance n° 03-11 du 27 Joumada Ethania 1424 correspondant au 26 août 2003, modifiée et complétée, relative à la monnaie et au crédit, notamment son article 93 ;

Vu le décret présidentiel du 24 Chaâbane 1437 correspondant au 31 mai 2016 portant nomination du Gouverneur de la Banque d'Algérie ;

Vu le décret présidentiel du 5 Joumada El Oula 1427 correspondant au 1er juin 2006 portant nomination d'un Vice-Gouverneur de la Banque d'Algérie ;

Vu le décret présidentiel du 17 Safar 1438 correspondant au 17 novembre 2016 portant nomination de Vice-Gouverneurs de la Banque d'Algérie ;

Décide :

Article unique. — En application des dispositions de l'article 93 de l'ordonnance n° 03-11 du 27 Joumada Ethania 1424 correspondant au 26 août 2003, modifiée et complétée, susvisée, sont publiées, au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire, la liste des banques ainsi que la liste des établissements financiers agréés en Algérie au 2 janvier 2018, annexées à la présente décision.

Fait à Alger, le 14 Rabie Ethani 1439 correspondant au 2 janvier 2018.

Mohamed LOUKAL.

ANNEXE I

LISTE DES BANQUES AGREES AU 2 JANVIER 2018

- Banque Extérieure d'Algérie ;
- Banque nationale d'Algérie ;
- Crédit populaire d'Algérie ;

- Banque de développement local ;
- Banque de l'agriculture et du développement rural ;
- Caisse nationale d'épargne et de prévoyance (Banque) ;
- Banque Al Baraka d'Algérie ;
- Citibank N.A Algérie "Succursale de Banque" ;
- Arab Banking Corporation-Algeria ;
- Natixis - Algérie ;
- Société Générale - Algérie ;
- Arab Bank Plc - Algeria "Succursale de Banque" ;
- Bnp Paribas Al-Djazair ;
- Trust Bank - Algeria ;
- The Housing Bank For Trade And Finance - Algeria ;
- Gulf Bank Algérie ;
- Fransabank Al-Djazair ;
- Crédit Agricole Corporate Et Investment Bank-Algérie ;
- H.S.B.C - Algeria "Succursale de Banque" ;
- Al Salam Bank - Algeria.

ANNEXE II

LISTE DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS AGREES AU 2 JANVIER 2018

- Société de Refinancement Hypothécaire ;
- Société Financière d'Investissement, de Participation et de Placement - Spa - "Sofinance - Spa" ;
- Arab Leasing Corporation ;
- Maghreb Leasing Algérie ;
- Cetelem Algérie ;
- Caisse Nationale de Mutualité Agricole « Etablissement Financier » ;
- Société Nationale de Leasing - Spa ;
- Ijar Leasing Algérie - Spa ;
- El Djazair Ijar - Spa.